AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0367
FR0000052870-FS0183

30 mars 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NORBERT DENTRESSANGLE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 mars 2015, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 mars 2015, le seuil de 5% du capital de la société NORBERT DENTRESSANGLE et détenir, pour le compte desdits fonds, 483 055 actions NORBERT DENTRESSANGLE représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et 2,93% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions NORBERT DENTRESSANGLE sur le marché.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 9 836 241 actions représentant 16 477 031 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.